



SOCIÉTÉ DE CHASSE  
MILITAIRE DE THIONVILLE

Lettres MAIRIE

Thionville, le 03 septembre 2020

Le chef de bataillon (er) Thierry JOUVE  
Président de la société de chasse militaire de Thionville

À

Monsieur (Madame) le maire de VECKRING,

Les terrains militaires de la garnison de Thionville sont baillés à la chasse par la société de chasse militaire de Thionville.

Bien qu'ils soient interdits d'accès à la population conformément aux articles 413-5 et R 644-1 du code pénal ; sauf pour les autorisations d'occupations temporaires accordées par la Base de Défense de Metz; nous vous adressons le présent courrier afin de vous rendre compte des dates de chasse.

Des grandes battues et des drückens (battues de moins de 10 chasseurs) seront effectués, le samedi pour les grandes battues et le dimanche ou en semaine pour les drückens pendant notre période de chasse du 24 octobre 2020 au 1er février 2021 sur le terrain militaire de l'ouvrage du HACKENBERG.

La chasse individuelle est également autorisée tous les jours de la semaine pendant les périodes d'ouverture propres à chaque espèce.

Les dates de manœuvres militaires, qui sont prioritaires sur les actions de chasse, n'étant pas connues à l'avance, nous ne pouvons pas être plus précis dans le choix de nos dates de chasse.

Les jours de chasses collectives seront signalés par la mise en place des panneaux "Chasse en cours" conformément aux directives de la fédération des chasseurs de la Moselle.

Respectueusement.